



Lycée sous contrat d'association avec l'etat

Par **Patricia_old**, le **19/06/2008 à 12:20**

Bonjour,rrrnJe souhaiterais savoir si un lycée privé sous contrat d'association avec l'Etat a le droit de refuser l'inscription d'un élève dans le cas où celui-ci a un contrat de professionnalisation avec une entreprise (BTS en alternance).rrrnMerci par avance de votre réponse.

Par **Marion2**, le **19/06/2008 à 13:07**

Malheureusement, le lycée a le droit de refuser des inscriptions.